



Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

FR

NOTIFICATION D'UNE COMMINATION DE FAILLITE SELON ART. 66 AL. 4 CH. 1 ET 2 LP

- Débitrice: Flam Tec Sàrl, M. Leonard Berisha**, c/o Xhaver Berisha, Rue de la Singine 6b, 1700 Fribourg
- Créancier: Fondation institution supplétive LPP Suisse Romande, Passage St-François 12, 1002 Lausanne
- Remarques:** Commination de faillite, poursuite no 1'370'847
Créance :
 - CHF 789.90 avec intérêts à 5% dès le 30.06.2012
 - Frais de sommation CHF 50.00
 - Frais de contentieux CHF 100.00
 - Frais du commandement de payer CHF 106.00Titre de la créance /cause de l'obligation :
Adhésion no 56289, contributions impayées selon facture no 1-56289-55512-06-12-1 échue le 30.06.2012
Délai de paiement 30 jours.
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer qui vous a été notifié le 2 novembre 2012 vous êtes menacé de la faillite. Si la créance et tous les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les trente jours de la notification du présent acte, non compris le coût de la présente publication, la créancière aura le droit de requérir contre vous la faillite. Si vous estimez n'être pas sujet à la poursuite par voie de la faillite, vous pouvez porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les dix jours, selon art. 17 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite. Vous avez d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

Office des poursuites de la Sarine : M. Tornare, huissier-chef secteur (026/305.40.29)
1700 Fribourg

00914565

